



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 058 / 2018 DU 17.12.2018

Approuvant la prise en charge de l'abonnement d'un compteur électrique destiné à l'alimentation électrique de l'éclairage du plateau sportif de Matatevai.

Date de convocation : 10 décembre 2018	L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Madame Yvette LICHTLE et Monsieur Heimana TAURAA ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 10 décembre 2018							
Date d'affichage du compte-rendu : 18 DEC. 2018							
Date d'affichage de la présente délibération : 21 DEC. 2018							
Résultats des votes :							
VOTANTS	31						
POUR	31						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité.							
<table><tr><td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr><tr><td>PRESENTS</td><td>23</td></tr><tr><td>PROCURATION</td><td>08</td></tr></table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	23	PROCURATION	08
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	23						
PROCURATION	08						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM		X	Maire SVARC
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	Lorraine HUNTER
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU		X	Heimana TAURAA
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Turere FOLIAKI
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	Kapo MOU KAM TSE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOPA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	23	10	8 procurations

DELIBERATION N° 058/2018 DU 17.12.2018

Approuvant la prise en charge de l'abonnement d'un compteur électrique destiné à l'alimentation électrique de l'éclairage du plateau sportif de Matatevai

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°06/2018 du 27 mars 2018 portant approbation du budget primitif de la commune de Pirae (budget principal) pour l'exercice 2018 et de la prise à charge des déficits des budgets annexes ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Considérant que la commune a réalisé et livré au mois de septembre 2018 un plateau sportif à destination des résidents des quartiers de la plaine de Pirae : Pae Vai, Matatevai, Gadiot et Temarii.

Les objectifs poursuivis par le conseil municipal ont été multiples : développer l'offre en équipement de proximité, offrir des espaces de vie et de loisirs aux résidents des vallées et permettre de lutter contre les phénomènes de délinquance.

Construit sur un foncier public, propriété communale, l'équipement a fait d'objet d'un financement de Contrat de Ville. Il est aujourd'hui placé sous la gestion des services communaux et est quotidiennement ouvert aux usagers de 08h à 19h pour la pratique du Volley, Futsal et Basket ball.

Pour améliorer les conditions d'utilisation du site, un point d'eau et un compteur électrique sont également installés sur place. L'équipement étant propriété communale, les frais liés à la prise en charge de l'eau et de l'électricité sont pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré en sa séance du 17.12.2018 ;

ADOpte :

Article 1. : La prise en charge des frais mensuels d'abonnement ainsi que des frais de consommation destiné à l'alimentation en électricité du plateau sportif de Matatevai pour le compteur référencé ci-après est approuvé.

N° de contrat	01-2018-015094
Référence technique	634GH81
Puissance	3,3 kVa
Situation cadastrale	parcelle B n°157

Article 2. : Les crédits nécessaires sont imputés à l'article 60612 du budget principal.

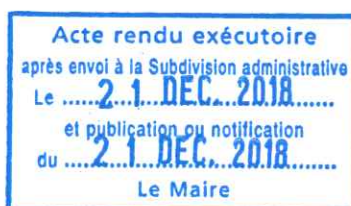
Article 3. : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4. : Le Directeur Général des services et le Chef de service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au maire



Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE



Marania TINORUA

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 20 décembre 2018 15:22
À: tedetis@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20181221-1139.xml; 987-200013746-20181217-DELIB_058_2018-DE-1-2_1140.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-12-21

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE

N° de SIREN: 200013746

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_058_2018

Objet acte: Approuvant la prise en charge de l'abonnement d'un compteur électrique destiné à l'alimentation électrique de l'éclairage du plateau sportif de Matatevai.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.10-Divers

Identifiant Acte: 987-200013746-20181217-DELIB_058_2018-DE
